



RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

Nom : Nom de Jeune fille :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :

Adresse :

Téléphone (port./fixe) : Email :

Situation matrimoniale :

Célibataire

 Si signature d'un PACS : *(Joindre la copie du contrat de PACS et du récépissé d'enregistrement)*

• Nom et prénom du partenaire :

Date et lieu de signature du PACS :

Marié(e)

• Date du mariage :

• Lieu du mariage :

• Premier domicile après le mariage :

• Nom et prénom(s) de l'époux(se) :

 Si contrat de mariage : joindre une copie du contrat de mariage

• Régime adopté :

• Nom du notaire et date du contrat :

• Si changement de régime matrimonial (joindre le nouveau contrat) :

○ Date du changement :

○ Régime adopté :

• Si vous avez vécu plus de dix ans à l'étranger durant votre mariage :

○ Pays d'installation :

○ Date d'installation :

○ Date de déménagement :



Divorcé(e) de : (joindre copie du jugement de divorce) En instance de divorce de :

- **Nom et prénom de l'ex-conjoint :**
- **Jugement du Tribunal de :**
- **Date du Jugement :**

Veuf (ve) de :

- **Nom et prénom :**

Si vous êtes concernés par un régime de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) : Joindre le jugement

- **Nom et prénom du représentant légal :**
- **Coordonnées du représentant légal :**

Si vous êtes concernés par une mesure de surendettement ou de faillite : Joindre les documents en votre possession

Fait à :

Le :

Signature :

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.